



Entretien avec Ahmed M'SAIDIE, Directeur de la commande publique, Stéphanie BARDON, Chef de mission à l'Economie Sociale et Solidaire et Denise ACHACHE, Responsable pôle prévention des déchets.

Créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris, le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre est un établissement public de coopération intercommunale situé au sud de la Métropole, sur les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne. Avec 123 km², 24 communes, près de 700 000 habitants, il est le plus grand territoire de la métropole par sa

surface et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Il exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique et aménagement, Politique de la ville, Eau et assainissement, Gestion des déchets ménagers et assimilés, Elaboration d'un plan local d'urbanisme, Elaboration d'un plan climat-air-énergie...

Premier pôle économique de la Métropole du Grand Paris après Paris, le Grand-Orly Seine Bièvre <http://www.grandorlyseinebievre.fr> est un territoire à forts enjeux métropolitains avec des atouts exceptionnels. Connecté à l'international avec l'aéroport d'Orly, le plus grand marché de produits frais au monde, le Marché d'Intérêt National de Rungis, y est installé. Il est irrigué par des axes routiers structurants avec notamment les autoroutes A6, A10 et A86. Un réseau de transports en commun dense permet une accessibilité remarquable avec notamment des pôles multimodaux situés à quelques minutes du cœur de Paris. Celui-ci sera complété par 3 nouvelles lignes de métro, 2 tramways, et plusieurs BHNS.

Avec 50 000 établissements et 300 000 emplois, il bénéficie d'un tissu économique diversifié et équilibré, et offre un large choix en immobilier d'entreprise, que ce soit dans le secteur tertiaire (1er parc d'affaires privé du Sud francilien, ICADE) ou des locaux d'activité productive (plateforme logistique SOGARIS, zones industrielles) en passant par la R&D et l'innovation (cœurs de la Silver Économie et de la Vallée Scientifique de la Bièvre). De grands comptes comme Sanofi ou la FNAC y ont installé leur siège et le territoire peut également s'appuyer sur un tissu de petites entreprises et de start-up de domaines d'activité très variés. Le numérique, la santé, la Silver économie, ... y tiennent une place de premier choix avec des écosystèmes d'acteurs (entreprises, écoles, réseaux, ...) et des structures d'accompagnement riches (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprise, etc.).

De par son écosystème et son formidable potentiel de développement, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre incarne parfaitement le territoire d'avenir et d'innovation de la Métropole du Grand Paris.

Vous êtes partenaire de l'Openmap ESS du 16 novembre dédié à l'économie circulaire (filière déchets). Qu'attendez-vous de votre participation à cette matinale, notamment aux rencontres bilatérales - autrement dit de networking - avec les structures de l'ESS ?

Ahmed M'Saidie : Si nous voulons faire de la commande publique un levier d'insertion efficace, il est indispensable pour les donneurs d'ordre de connaître les secteurs d'activités et l'offre de service des entreprises de l'ESS. En matière d'économie circulaire et de gestion des déchets, cette logique de sourcing intéresse le Territoire qui est amené à lancer des marchés dans ce domaine. Au-delà de l'aspect technique, la participation du Territoire à l'Openmap ESS est le signe de l'intérêt porté aux enjeux sociaux et environnementaux qui accompagnent cette démarche.

Le 27 juin 2017 vous avez signé une convention avec la Société du Grand Paris (SGP), partenaire comme vous de l'Openmap du 16 novembre. En quoi consiste cette convention, qu'en attendez-vous pour le développement de l'emploi local et l'insertion dans les territoires de l'EPT ?

Stéphanie Bardon : La convention signée entre la SGP, le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre et le Conseil départemental du Val-de-Marne doit permettre de favoriser les retombées économiques - et notamment en termes d'emplois - des chantiers de travaux du Grand Paris Express (GPE). Pour répondre à cet objectif, la convention repose sur 3 axes majeurs : l'inscription de clauses sociales dans les marchés liés au GPE, l'anticipation des besoins en recrutement et la préparation des publics aux emplois induits par les travaux, l'accès des TPE/PME aux opportunités économiques que représente ce chantier colossal.

Concrètement, un dispositif territorial permettant d'assurer la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion du GPE est désormais opérationnel à l'échelle de l'EPT. Il fait l'objet d'un partenariat étroit avec les facilitateurs locaux et autres acteurs de l'emploi.

Fin octobre 2017, 4.500 des 146.000 heures d'insertion prévues sur le lot dont nous sommes référents étaient réalisées, correspondant à 29 personnes embauchées via les clauses sociales. Il s'agit du démarrage : l'objectif est d'élargir le nombre de personnes recrutées et formées dans les mois qui viennent. Quant à la clause TPE/PME, nous espérons qu'elle induise des résultats en termes d'emploi local à moyen terme.

Selon vous, quel est l'intérêt de ces rencontres Openmap pour les acheteurs publics et les structures de l'ESS ? En quoi cela peut-il faire évoluer la stratégie d'achat responsable des donneurs d'ordre ?

Stéphanie Bardon : La prise en compte d'objectifs sociaux et environnementaux est devenue récurrente dans les politiques d'achats publics. Elle le devient également dans les achats privés, sous l'impulsion de la RSE. Des initiatives telles que l'Openmap permettent aux structures de l'ESS de faire connaître leur savoir-faire et d'être ainsi identifiées auprès des donneurs d'ordre ; pour les acheteurs, c'est un moyen de développer efficacement une politique d'achats qui conjugue enjeux sociétaux et environnementaux dans un souci d'ancrage local. L'EPT soutient activement ce type de démarche en contribuant à la sensibilisation et à l'accompagnement des donneurs d'ordre mais aussi des acteurs locaux de l'ESS.

Ahmed M'Saidie : Le cadre juridique des marchés publics prévoit un certain nombre de dispositifs visant à favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique ou encore à promouvoir les achats socialement responsables. Ainsi le sourçage, l'allotissement, la réservation de marchés en faveur des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) ou encore les clauses sociales sont autant d'outils mobilisables pour dynamiser l'économie locale et développer l'impact social des marchés lancés. Ces rencontres participent à la sensibilisation des donneurs et au déploiement de ces pratiques.

Dans le cadre de votre compétence pour la gestion des déchets ménagers et assimilés faites-vous appel à des structures ESS ? Des marchés publics ont-ils été passés pour ce type de prestations ? Connaissez-vous la part des marchés réservés ?

Denise Achache : Un marché réservé a été passé en 2016 par l'EPT avec la Régie des Quartiers des Portes de l'Essonne pour la collecte à domicile des objets réemployables.

Par ailleurs une consultation vient d'être lancée pour la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes pour la collecte des textiles sur l'ensemble du territoire de l'EPT.

Ce marché comporte une clause d'insertion professionnelle et de promotion de l'emploi. L'entreprise qui se verra attribuer le marché devra réaliser une action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre abrite huit ressourceries et/ou structures du réemploi parmi lesquelles la Recyclerie du Spectacle à Vitry-sur-Seine qui accueille cette rencontre Openmap. Quelles actions mène l'EPT pour favoriser le développement de l'économie circulaire, notamment de la filière déchets ?

Denise Achache : La présence de ces huit structures* est en effet un atout pour le territoire. Cela ouvre des perspectives de partenariat intéressantes autour de la question du réemploi des « déchets ». Trois d'entre elles contribuent également à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en développant leurs activités dans le cadre d'un chantier d'insertion. Pour ces raisons, il y a en effet matière à travailler en collaboration étroite avec ces acteurs locaux. Des partenariats - antérieurs à la création de l'EPT - existent déjà avec certains, ils visent notamment à limiter la production de déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement tout en contribuant à la création d'emplois locaux et non délocalisables.

Ressourcerie la Mine (Arcueil) ; Chic ! On ressource (Villejuif) ; Recyclerie de la Régie de quartier Les Portes de l'Essonne (Athis-Mons) ; Ressourcerie La Pagaille (Ivry-sur-Seine) ; Emmaus (Ivry-sur-Seine) ; La Cyclofficine (Ivry-sur-Seine) ; « Rejoué, le jouet solidaire » (Vitry-sur-Seine) ; La Ressourcerie du Spectacle (Vitry-sur-Seine).

Le Grand-Orly Seine Bièvre est :

- le 1er territoire de la Métropole après Paris en nombre d'habitants (700 000)
- le territoire le plus grand de la Métropole par sa superficie (123,6 km², 19 km du nord au sud, 12 km d'ouest en est) et son nombre de communes (24)
- un territoire étendu à deux départements (Val-de-Marne et Essonne) et sur les deux rives de la Seine
- le 3e territoire de la Métropole en nombre d'emplois et établissements : près de 300 000 emplois et 35 000 entreprises
- un lieu de vie privilégié pour ses 700 000 habitants qui bénéficient de 770 hectares d'espaces verts publics

En savoir plus :

• Communiqué du 28 juin 2017 « Signature d'une convention emploi avec la Société du Grand Paris »

<http://bit.ly/2zODQaW>

• Portrait du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre réalisé par l'APUR et l'IAU (juillet 2016) <http://bit.ly/2ldPSHI>